



LOCATION DE MATÉRIEL COMMUNE DE LE VAUDOUE

ENTRE La commune de Le Vaudoué, représentée par son Maire, Monsieur Michel CALMY

ET M.....
demeurant à 77123 Le Vaudoué,
Le Preneur.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 La Commune met à disposition du locataire,
Du Au

Les équipements suivants :

Tables(quantité)

Bancs (quantité)

Vaisselle (Liste)

.....

.....

.....

Scène de théâtre mobile (livraison à domicile avec mode d'emploi).....

Barnums (quantité et taille)

Tente parapluie (quantité).....

Article 2 Le locataire joint au présent contrat :

Un chèque de..... en règlement des frais de location
et un chèque de..... au titre de la caution conformément au
règlement ci-joint.

Article 3 Le preneur devra faire bon usage du matériel et le rendre en l'état.

Article 4 Le preneur est responsable de toute mauvaise utilisation ou
dégradation.

Article 5 Le non-respect des obligations énoncées entraînera le refus d'une
nouvelle location

Article 6 Le présent contrat est personnel et de ce fait ne peut être cédé à qui
que ce soit sans l'autorisation du Maire.

En cas de non-respect, une pénalité équivalente au double du montant
du prix normal de location sera retenue sur la caution.

Lu et Approuvé à Le Vaudoué, le.....

Le Locataire

Le Maire (ou le responsable mandaté par le Maire)